

**Annexe 39 :**

**SPECIFICATIONS TECHNIQUES D'AGREMENT DES INSTALLATIONS  
RADIOELECTRIQUES COMPOSEES D'APPAREILS DE FAIBLE PUISSANCE ET DE FAIBLE  
PORTEE DESTINEES POUR LES APPLICATIONS AUDIO SANS FIL OPERANT DANS LA  
BANDE 87,5-108 MHz**

**-Aspects Radioélectriques (ANRT-STA/IR-A2FP-FM) -**

**I. INTRODUCTION :**

Le présent document spécifie les caractéristiques radioélectriques requises pour l'agrément des installations radioélectriques, composées des appareils de faible puissance et faible portée (A2FP) destinées à des applications audio sans fil opérant dans la bande 87,5 - 108 MHz.

L'utilisation de ce genre d'équipement doit se faire conformément aux prescriptions de la décision en vigueur du Directeur Général de l'ANRT, fixant les conditions techniques d'utilisation des installations radioélectriques composées d'appareils de faible puissance et de faible portée.

Les exigences en matière de compatibilité électromagnétique, de sécurité basse tension et d'exposition aux effets des rayonnements électromagnétiques ne sont pas couvertes par la présente spécification technique.

**II. REFERENCES NORMATIVES:**

- **ETSI EN 301 357** : Compatibilité électromagnétique et aspect du spectre radioélectrique (ERM); Dispositifs audio sans fil fonctionnant dans la bande de fréquences 25 MHz à 2 000 MHz.
- **Partie 15 des réglementations FCC.**

**III. BANDES DE FREQUENCES :**

<b>Bandes de fréquences</b>
87,5 - 108 MHz

Les bandes de fréquences utilisées et les conditions d'utilisation sont celles déterminées par l'ANRT et précisées des décisions en vigueur du Directeur Général de l'ANRT, fixant les conditions techniques d'utilisation des installations radioélectriques composées d'appareils de faible puissance et de faible portée.

#### **IV. CARACTERISTIQUES RADIOELECTRIQUES :**

- Les équipements sous test doivent être conformes aux exigences techniques définies dans l'une des références normatives susmentionnées.
- Les tests doivent se dérouler conformément aux conditions et processus décrits dans les standards précités.